

Saint Rémy des Monts



Chiffre INSEE 2024

712 habitants

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le maire :

Philippe CHARTIER 06.75.80.68.86

Les adjoints

David PAYSAN 06.77.72.97.25

Hubert LECUREUR 06.76.01.16.71

Patricia JINJOLET 06.12.40.91.31

Rémy YVON 06.31.57.51.88

Les conseillers municipaux

Arnaud JUGLET

Charlotte LETOURNEUR

Sabrina RICHARD

Fanny GISSELERE

Frédéric DESSEAUX

Gilles MURAIL

Jérôme PAINEAU

Loïc VILLAINE

Sandrine CINTRAT

Sommaire

Page 2 : mot du maire

Page 3 : contacts, informations, et État Civil, mot gardarmerie

Page 4 : démarches administratives

Page 5 : urbanisme, recensement, élections

Pages 6 à 10 : résumés succincts des réunions de conseil 2024, budget, et tarifs divers et infos conseillée numérique et réseau téléphone

Page 11 : assainissement et eau

Pages 12 à 13 : informations Communauté de Communes

Pages 14 à 18 : vie scolaire

Pages 19 à 23 : vie associative

Page 24 : mots fléchés

Page 25 : Dives renseignements hors commune

Pages 26 à 27 : annuaire des artisans et commerçants

Page 28 : agenda 2025



En page de couverture, nouveau logo de la commune, présents sur les différents supports communaux (administratifs, véhicules, cadeaux cérémonie, etc)
Remerciements s à M JOUANNEAUX pour les prises de vues

Le mot du maire



2025 à 20h pourra être l'occasion de faire connaissance.

Septembre a été l'occasion de proposer une visite de la commune en car. Les conseillers les habitants et les membres d'associations ayant répondu présents, ont été surpris en découvrant les particularités de la commune (les limites géographiques de la commune, le fonctionnement de la station d'épuration, les chemins pédestres, etc...)

Vous trouverez dans ce bulletin le calendrier des animations programmées pour 2025 par les différentes associations de la Commune.

Elles contribuent ainsi au dynamisme de notre village et je les en remercie vivement. Nos commerçants et artisans participent également à la vie de la commune et rayonnent même au-delà. J'en profite pour remercier particulièrement Jean-Luc MARCEL, artisan peintre depuis de nombreuses années qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Je tiens par ailleurs à attirer votre attention sur la nécessité de respecter les zones de stationnement autorisées, notamment aux abords des commerces. Certains riverains se trouvent régulièrement bloqués pour sortir de chez eux.

D'autre part, nos écoles se portent bien. Grâce aux actions menées par les parents et les élus à la dernière rentrée, nous avons pu conserver nos six classes. Cependant nous devons rester vigilants car cette décision peut être remise en question chaque année. Chaque commune et le Sivos de la Dive continuent d'investir afin de moderniser les méthodes d'apprentissage. Je remercie par ailleurs, la municipalité de St Vincent pour la construction réalisée permettant de ne plus avoir de site scolaire isolé. La deuxième porte ouverte organisée cette année a rencontré un réel succès. Cette opération pourrait être reconduite cette année. Je remercie nos enseignants pour leur professionnalisme et leur disponibilité, ainsi que les personnels du Sivos sans oublier le travail de nos deux secrétaires et des élus du Sivos.

Cette année écoulée aura été riche en actions, notam-

ment dans le projet du futur lotissement des Lustries, rue de la Nouette, qui totalisera 17 parcelles. Le permis d'aménager a été déposé mais de nouvelles contraintes ralentissent le projet, notamment les obligations de la nouvelle loi ZAN (zéro artificialisation nette) ainsi que les recherches imposées par la loi sur l'Eau.

Nous avons également poursuivi nos efforts sur les économies d'énergies, notamment dans nos écoles où tous les luminaires ont été remplacés par des éclairages Led. Nous avons aussi changé de fournisseur de bois déchiqueté pour la chaudière, ce qui nous permet de réaliser une économie de 50€ la tonne pour une consommation d'environ 35 tonnes par an.

Quant à la voirie, des travaux ont été entrepris route de la Forêt et route des Haisettes avec un nouveau procédé d'enrobé EASY-COLD et renforcement des berges par des bandes bétons. La route de la Forêt a de plus bénéficié d'une réfection des fossés.

Nous allons à compter de janvier 2025 faire l'essai sur un an d'un balayage mécanique des caniveaux dans le but de maîtriser la repousse de l'herbe (voir article dans ce bulletin page 8).

Au vu du contexte politique actuel, le budget 2025 s'annonce compliqué à établir notamment pour de futurs investissements. Cependant, nous continuerons à travailler sur notre voirie, les économies d'énergies, l'amélioration de nos logements locatifs, sur le futur lotissement et d'autres projets qui pourraient émerger ou s'imposer.

Je tiens à remercier mes adjoints pour leur travail tout au long de l'année ainsi que les membres du conseil municipal pour leur disponibilité à chaque sollicitation, ainsi que le personnel communal.

Le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter à vous et vos familles de bonnes fêtes de fin d'année dans l'attente de la soirée des vœux Prenez soin de vous et de vos familles.

Le Maire, Philippe CHARTIER

Visite de la commune en car



MAIRIE

1 Rue du Vairais



Secrétaires : Catherine HARDOUIN GILOUPPE et Stéphanie GESLAND

Téléphone : 02-43-97-79-14

mairiestremydesmonts@sarthetelecom.fr

▲ Les adresses mails sont en cours de changement

Horaires :

Lundi : 14h-19h

Mardi : 10h-12h et 13h30-18h

Jeudi : 10h-12h et 13h30-17h

Vendredi : 10h-12h

Un transfert d'appel est également assuré le week-end et les jours fériés vers le N° de téléphone de l' élu d'astreinte.

La mairie fermera à 12h30 les mardis 24 et 31/12

Suivez les informations communales et les actualités sur le site internet de la commune :

www.stremydesmonts.fr



Et sur Facebook :

[commune de St Rémy des Monts](#)



NAISSANCE

Lucas PINCON
Mao CHARTIER
Swan PARIS
Jade GOUPIL
Lucie BOULAY

MARIAGE

Marco DA SILVA MARTINS DA COSTA & Déborah LEFÈVRE
Sébastien PAYSAN & Marion FOUCAULT
Florian ROMET & Adeline VIRLOUVET

DECES

Marie-Thérèse FROGER
Suzanne DESHAYES
Michel FLEOUTER
Philippe LEPINAY
Sandrine GARREAU
Marie DUTERTRE
Jean-Marie BOUVET
Rémy FERRUET
Rolande LHOMME

AGENCE POSTALE COMMUNALE



1 Rue du Vairais

Agents administratifs : Stéphanie GESLAND et Véronique AUBERT

Téléphone : 02-59.29.02.76

annexemairiesrm@sarthetelecom.fr (en cours de changement)

Horaires :

Lundi : 9h-12h30

Mardi : 13h30-17h30

Mercredi : 13h30-17h30

Vendredi : 10h-12h15 / 13h30-16h30

**Attention Mardi 24/12 et 31/12
l'agence sera exceptionnellement ouverte de
10h à 12h30 et 13h30 à 15h30**

Don de sang

MAMERS

Salle des fêtes de 15h à 19h

VENDREDI 21 FEVRIER 2025
VENDREDI 18 AVRIL 2025
LUNDI 16 JUIN 2025
JEUDI 10 JUILLET 2025
LUNDI 11 AOUT 2025
VENDREDI 24 OCTOBRE 2025
LUNDI 22 DECEMBRE 2025

ALERTE

GENDARMERIE

Le Groupement de Gendarmerie de la Sarthe alerte les communes suite à plusieurs vols de câbles de candélabres commis sur le département, au cours des dernières semaines.

Les mesures suivantes peuvent être prises :

- monter sur les câbles, un système antivol visant à rendre leur extraction plus difficile
- poser une affichette autocollante afin de signaler le dispositif précité
- installer un dispositif en mesure de générer une alarme en cas de coupure des câbles
- inciter les habitants à signaler IMMÉDIATEMENT, en composant le 17, les comportements suspects : les techniciens qui peuvent légitimement intervenir sur les candélabres ne travaillent ni le soir, ni la nuit, ni le week-end
- alerter les habitants sur le risque d'électrocution afin qu'ils ne touchent pas les fils qui pourraient être rendus accessibles suite aux vols.



Toutes ces démarches ne sont plus réalisées dans notre mairie

Vous pouvez désormais effectuer votre pré demande soit par internet sur le site <https://ants.gouv.fr/>, soit dans un point numérique mis à disposition dans les préfectures ou sous-préfectures.

Point numérique le plus proche : Sous-Préfecture de Mamers uniquement sur RDV - 02.85.32.74.27 du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, vendredi 9h-12h.

Le Point numérique sera fermé du 20 décembre au 25 décembre 2024 inclus.



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gov.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.

Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



Réseau transport régional



La commune est desservie par la ligne 212
Le Mans / Mamers

Retrouvez toutes les actualités, les horaires, les tarifs sur le site <https://aleop.paysdelaloire.fr/sarthe>
Pour tout renseignement complémentaire sur les lignes régulières,

appelez le 02 43 39 90 72

Les horaires sont disponibles également en mairie et changent en juillet/août

« Opération Bouchons »

Ne jetez pas vos bouchons
plastique ou liège



L'association compte toujours sur votre mobilisation. Les points de collecte se situent aux écoles ou au hangar communal allée du tramway.

Responsable bénévole :
Martine BARBIER 06.21.24.08.52

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme



Ce guichet permet aux usagers de déposer toutes leurs demandes d'urbanisme sous forme numérique : permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager et permis de démolir, certificat d'urbanisme, etc...



C EST PLUS SIMPLE, PLUS RAPIDE, ACCESSIBLE A TOUS

Accéder au guichet électronique sur la page de la Communauté de Communes Maine Saosnois :

[https://www.mainesaosnois.fr/Urbanisme/Guichet Numérique des Autorisations d'urbanisme \(GNAU\)](https://www.mainesaosnois.fr/Urbanisme/Guichet%20Numérique%20des%20Autorisations%20d'urbanisme%20(GNAU)) .

Vous devez créer un compte soit par France Connect, soit par l'intermédiaire d'un compte créé directement sur le guichet numérique.

Des aides en ligne vous sont proposées et vous guident dans la procédure de dépôt de votre demande

RÉALISEZ VOTRE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Toutes vos démarches en un clic !

- PERMIS DE CONSTRUIRE
- DÉCLARATION PRÉALABLE
- CERTIFICAT D'URBANISME
- PERMIS D'AMÉNAGER
- PERMIS DE DÉMOLIR

C'EST POSSIBLE AVEC LE GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME.

NB: vos demandes d'autorisation peuvent toujours être déposées en mairie.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

La loi n°2015-917 du 28 juillet 2015 dit que :

Tous les jeunes, de nationalité française, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Inscription Répertoire Électoral

Unique (REU)

Le REU permet aux électeurs de s'inscrire sans date limite de dépôt de leurs demandes, autrefois fixée au 31 décembre. La seule contrainte est de l'effectuer avant un scrutin : la date limite d'inscription pour ce scrutin sera fixée dans le cas général au 6^e vendredi précédant ce scrutin. Aussi, le REU est mis à jour en continu à travers un système de gestion entièrement automatisé : toute nouvelle inscription entraînera donc la radiation de la liste précédente.

Retrouvez tous les renseignements et démarches sur :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/iculiers/listes-electorales-nouvelle-inscription>

Depuis janvier 2023, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs. La procuration peut être demandée sur le site du service public « maprocuration » avant de se rendre soi même devant une autorité habilitée (ex : gendarmerie).



L'intégralité des comptes rendus peuvent être consultés sur le site de la commune : <https://saintremydesmonts.fr>

BATIMENTS ET LOGEMENTS

Salle Rémymontaise : suite aux diverses recherches de solutions pour limiter la gêne occasionnée par le niveau sonore de la salle, et avec l'accord du propriétaire riverain, l'éventuelle construction d'un mur en parpaings de 2m50 de hauteur à charge communale est à l'étude.

Lotissement des Charmilles : les fenêtres de toit en PVC vont être remplacées au 2 et 5 Allée des Charmilles. Les serrures des portes d'entrée seront également changées.

Lotissement des Lustries : le permis d'aménager, concernant 17 lots, a été déposé. Des modifications doivent y être apportées suite aux avis des différents organismes consultés (SDIS, CDC, etc...)

La DREAL (direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logements) a notifié la dispense de réaliser une étude d'impacts sur ce lotissement : étude technique qui vise à apprécier les conséquences de toutes natures, notamment environnementales, d'un projet d'aménagement pour tenter d'en limiter, atténuer ou compenser les effets négatifs.

Une étude Loi sur L'eau a également fait ressortir une zone humide de 105m² qui correspond à l'emplacement du bassin de rétention.

Chaufferie des écoles : compte tenu de l'augmentation de la fourniture de bois déchiqueté, un changement de fournisseur est étudié et un nouveau contrat est signé avec l'entreprise « BOIS ENERGIE DU MAINE » suite à une proposition de tarifs plus favorables.

Révision des loyers locatifs : revalorisation de 1% votée à compter du 1^{er} janvier 2025. Un courrier sera adressé aux locataires.

Décisions de non-préemption pour les parcelles ci-après :

60 rue du Vairais, 59 rue du Vairais, 2 chemin Vignes/1 chemin du Bignon, 2 Champ Fleuri, 7 Hameau Le Magasin, 6 Champ Fleuri, 19 Hameau Le Magasin, 4 rue du Tertre, 16 rue du Vairais.

VOIRIE

Route de la Forêt : intervention de l'entreprise MARTIN suite à l'éboulement d'une partie du talus dû aux fortes pluies.

Route de la Forêt et route des Haisettes : implantation de poutres de rives et rechargement de chaussée en enrobés avec un revêtement Easycold pour un montant de 93 533.85H.T

Radars secteur du Magasin : acquisition de deux radars pédagogiques pour un montant total de 3 696€. Ils seront prochainement installés secteur du Magasin. L'achat de ces équipements a bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental, au titre des amendes de police, à hauteur de 20 %.

Lotissement allée des Marronniers : captage d'eaux pluviales à rejeter dans le collecteur du lotissement pour un montant de 1 272€ par l'entreprise BRIANT VILLAINE.

La Cour du Bois: busage pour l'évacuation des eaux dans un virage pour un montant de 3 127.20€ H.T par l'entreprise BRIANT VILLAINE.

Balayage du bourg : un balayage mécanique d'une partie de la voirie de la commune avec trottoirs et niveaux sur 5,600 kms, sera à l'essai sur une durée d'un an à compter de janvier 2025.

Rues concernées : rue du Vairais, rue du Tertre, rue des Chanvriers, rue du Montgrignon, allée des Charmilles, allée des Marronniers allée du Tramway,

La SARL LEDRU sise à CHANGE opérera sur 12 interventions (1/mois le mardi) pour un montant annuel de 3 549,60€ TTC.

Pour optimiser ces interventions, le stationnement des véhicules sera interdit dans certaines rues du réseau principal aux dates fixées et heures de passage aléatoires de l'engin de nettoyage. Une signalisation interdisant le stationnement pourrait être mise en place 24 h avant chaque opération.

Calendrier prévisionnel 2025.



janvier	mardi	14
février	mardi	11
mars	mardi	18
avril	mardi	15
mai	mardi	13
juin	mardi	17
juillet	mardi	15
août	mardi	12
septembre	mardi	16
octobre	mardi	14
novembre	mardi	18
décembre	mardi	9





ACQUISITION D'UN RECIPROCAEUR

Afin de faciliter le désherbage effectué à ce jour manuellement, il est décidé de faire l'acquisition d'un réciprocaeur (désherbage mécanique). Le devis sollicité auprès des établissements TAMISIER s'élève à **991.01€ TTC**.

ENVIRONNEMENT

Enseignes publicitaires : des nouvelles dispositions légales confient désormais l'instruction des demandes d'autorisations préalables de publicité, pré-enseigne et enseigne aux maires. La commune pouvant cependant confier l'étude de ces demandes aux communautés de communes, le conseil municipal décide de conventionner la CDC Maine Saosnois pour en effectuer l'instruction à compter du 1^{er} janvier 2024, et ce, pour un coût de 50€ par dossier.



Poteaux incendie : une convention est signée à compter du 1^{er} janvier 2024 avec la société STGS, retenue par le syndicat d'eau SIDPEP PERSEIGNE SAOSNOIS pour exploiter le réseau. Elle porte notamment sur le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches d'incendie.

Réseau pluvial : une intervention de la société LEVRARD a été nécessaire sur le réseau d'eaux pluviales, rue des Six Moulins, afin de déboucher un regard obstrué pour un montant de 657€.

LOI CLIMAT ET RESILIENCE :

Dans le cadre de la loi « Climat et Résilience » la France s'est fixée l'objectif d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) en 2050. Les communes compétentes en matière d'urbanisme doivent réaliser un rapport triennal relatif à leur consommation d'espace sur les années 2011 à 2021.

En application de l'art L.2231-1 du CGCT, ce rapport doit présenter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers exprimés en nombre d'hectares et la consommation d'espaces urbanisés par rapport à la superficie du territoire, en pourcentage.

Considérant la complexité et la difficulté à obtenir des sources du rapport proposé, le Conseil Municipal s'est abstenu de donner un avis sur l'ensemble du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de SAINT-REMY-DES-MONTS.

ASSAINISSEMENT

Convention avec la société STGS : signature d'une convention avec la société STGS (Société de Travaux Gestion et Services) à compter du 1^{er} janvier 2024, définissant les conditions de perception de la redevance d'assainissement collectif et stipulant les conditions de facturation et de recouvrement des factures pour le compte de la collectivité (5€ HT par redevable).

Travaux sur réseau 2024 :

Remise en état regard rocade de Mamers : 2 406.51€
Pose de regard rue du Tertre : 2 499.91€ TTC.

SATESE : le *Service d'Assistance Technique à l'exploitation des Stations d'Épuration* a signifié aux collectivités que face au

manque de personnel actuellement rencontré par leur service, le bureau d'études ne sera pas en mesure de suivre et de vérifier le système d'assainissement collectif. Par conséquent, aucune facture ne sera transmise pour l'exercice 2024. Le SATESE recontactera les collectivités dès que la situation sera plus favorable à l'assistance technique. Veolia devra se charger des contrôles. Cependant, le renouvellement a été acté pour un an, l'obligation de contrôle étant obligatoire.

PERSONNEL

Protection sociale complémentaire : afin d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents communaux, à effet du 1^{er} janvier 2025, adhésion de la Commune aux contrats collectifs à adhésion obligatoire de prévoyance proposés par le Centre de Gestion. Le taux de participation de la collectivité à la cotisation des agents (1.45%), fixé à 50 %, pourra être revu annuellement à échéance du contrat.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : afin d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires, le Gouvernement a décidé le versement d'une prime forfaitaire exceptionnelle. Il revient à chaque commune de décider de son versement et d'en fixer le montant. Le Conseil Municipal décide d'accorder cette prime exceptionnelle aux agents communaux éligibles selon le barème fixé.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : un emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe est créé à compter du 05 avril 2024.

Agence postale communale : suite à la démission de l'agent en fonction à l'agence postale le lundi, et après recrutement d'urgence, Mme Véronique AUBERT assure les permanences le lundi matin ainsi que les remplacements nécessaires.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE-LOGICIELS

Dans le cadre de la cybersécurité et des évolutions réglementaires, il va être procédé à la mise en place de trois boîtes mails professionnelles (accueil, annexe, élus) et de contrats de maintenances des équipements informatiques.

Le devis s'élève à 1 851.79€ TTC y compris la gestion du projet installation et le déploiement. Le coût annuel sera ensuite de 957.79€ TTC.



Contrat de service des logiciels informatiques : compte tenu des évolutions règlementaires imposant de ce fait une évolution des logiciels utilisés et dans le cadre du contrat liant à la société BERGER LEVRAULT, la Commune accepte le pack WE MAGNUS qu'elle lui propose, avec mise à disposition d'un logiciel accessible aux utilisateurs via Internet, pour un montant annuel de 5 140€ H.T.

DIVERS

Fourniture de papier : afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de réaliser des économies sur les achats, le conseil municipal accepte d'adhérer au groupement de commandes constitué par la Communauté de Communes Maine Saosnois, des communes et syndicats.

Fleurissement : acquisition d'un pot de fleurs pour le terre-plein de la Roseraie et d'un palmier ainsi que trois plantes pour les grands pots de la rue du Vairais. Des bambous et des fleurs ont également été plantés dans les pots secteur du Magasin.



Démission : suite à la démission pour raisons personnelles de M. Alexis Fagot de son poste de conseiller municipal à compter du 1^{er} juillet 2024, de nouveaux membres sont désignés au sein des commissions qu'il représentait en tant que délégué :

- Suppléant de Rémy YVON à la commission d'appel d'offres : Arnaud JUGLET
- Commission Travaux divers : Arnaud JUGLET
- Commission Voirie : Rémy YVON
- Commission Fleurissement : Sandrine CINTRAT

Taxes foncières

En application du droit de reprise de l'administration en matière de taxes foncières et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et dans la limite de l'année suivant celle au titre de laquelle l'imposition est due, une rectification de la part incitative de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2023 a fait l'objet d'une taxation erronée. Une régularisation par l'émission d'une imposition supplémentaire de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative) a été émise fin octobre.

DECISIONS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CLECT : approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées) du 26 septembre 2024.

APPROBATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE CHARTE DU PARC NORMANDIE MAINE

Le Maire expose que par délibération du 4 juillet dernier, le conseil communautaire a approuvé la nouvelle charte du Parc Régional Normandie Maine, emportant son adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc.

Conformément à l'article L5214-27, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 10 voix pour, a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Maine Saosnois au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Régional Normandie Maine.

SENSIBILISATION À L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX POUR PRÉSERVER UN ENVIRONNEMENT PROPRE ET SÉCURITAIRE.

L'entretien des trottoirs devant chez soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, que l'on soit locataire ou propriétaire de son logement. Ainsi, chaque habitant doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien. Ces obligations portent sur l'entretien des trottoirs jusqu'au caniveau pour le désherbage, le balayage des feuilles et autre détritiques, le nettoyage de la neige et du verglas, l'élagage des arbres et arbustes de la propriété qui empiètent sur les trottoirs.

En respectant ces consignes, la municipalité n'aura pas à intervenir et prendre de décisions contractuelles pour non-respect de cette obligation (ex facture d'intervention à charge du riverain).

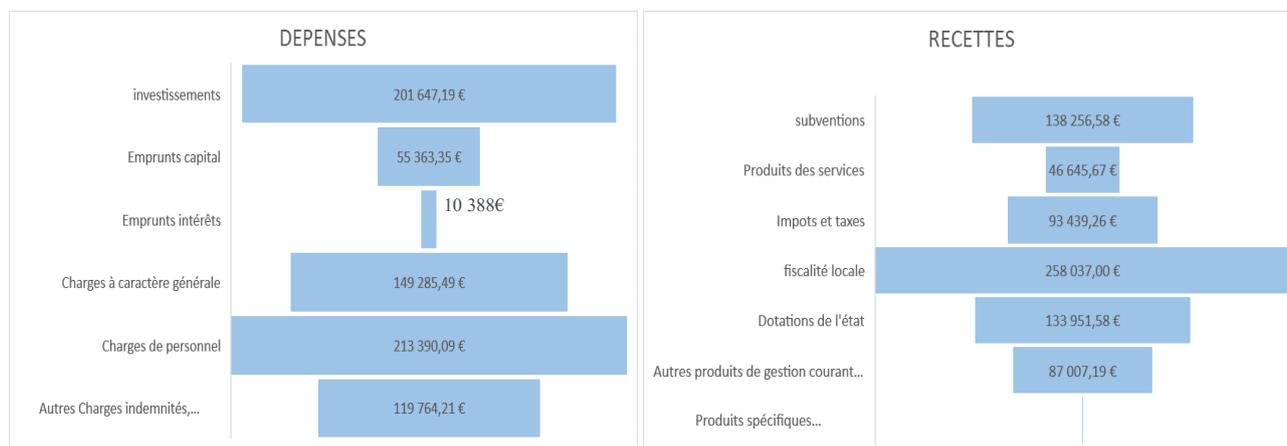
Rétrospective 2024

Panneau d'affichage mairie, remplacement des poubelles, nouveau jeu, éclairage leds aux écoles... visite de la commune



FINANCES / BUDGET

Comptes arrêtés au 15/12/2024	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget principal	547 209.41€	861 423.68€	267 325.09€	123 806.77€
Budget Assainissement	50 700.39€	58 390.08€	15 489.83€	19 595.00€
Budget CCAS	296€	1 472€	0	0



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE ST REMY DES MONTS 2 120€

Comité des Fêtes , 1000	Amicale des parents d'élèves de la Dive, 160	Ass scolaire Intercommun... de la Dive , 160	Amicale des Anciens combatta... 160	L'associa... de la Pêche Réymo... 160
	Association sports et loisirs ASEL (Tennis) de St Rémy d...	Coopérative scolaire de St Rémy des Monts, 160	Art et fléchir , 160	

AUTRES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

ADAPT, ADMR, AFM (myopathies), AFSA, syndrome d'Angelman, AFD Diabète, ASIDPA (Soins Infirmiers Marmers), Centre de soins infirmiers Miséricorde ADMR, Association IMC Sarthe, Association pour le Don du Sang, Concours Animaux de Viande, Croix Rouge Française, EHPAD de Neufchâtel-en-Saosnois "Les Hespérides", EHPAD de Marolles, EHPAS Delante à Nogent le Bernard, La Gaule du Saosnois, Ligue contre le Cancer, VMEH de l'Orne, **soit au total 780€**

TAUX D'IMPOTISONS	Foncier bâti	Foncier non bâti	TH rés. secondaires
St Rémy des Monts 2024	32.62%	31.85%	18.80%
Taux moyens communaux au niveau national 2023	39.42% ↗	50.52% ↗	24.45%
Taux moyen départemental 2023	46.07€ ↗	39.86€ ↗	27,74% ↗
Communauté de Communes 2024 (+12%°)	5,11% ↗	7,31% ↗	5,87%

Produit attendu 2024 : 233 288€
le conseil a voté le maintien des taux d'impositions 2023.

Tarifs de la salle en vigueur le 01/01/2025

(délibération 2021-57 et 2022-36)

Salle Rémymontaise	Salle Associations	Les deux salles
250€ Habitants hors commune 200€ Habitants commune 150€ Jour férié habitants commune 200€ Jour férié habitants hors commune 80€ Jour supplémentaire ou en semaine habitants hors commune 50€ Jour supplémentaire ou en semaine habitants commune 40€ carence ménage	60€ Habitants hors commune 50€ Habitants commune 50€ Jour férié habitants hors commune 40€ Jour férié habitants 35€ Jour supplémentaire ou en semaine habitants commune et hors commune	300€ Habitants hors commune 240€ Habitants commune 240€ Jour férié Habitants hors commune 180€ Jour férié Habitants 105€ Jour supplémentaire ou en semaine habitants hors commune 75€ Jour supplémentaire ou en semaine habitants

Cimetière (maintenus en CM du 24.10.2024)	Durée	Tarifs 2025
Concession terrain 2 m ²	30 ans 50 ans	60 € 90 €
Concession 1m ² sépulture enfants	30 ans 50 ans	30 € 45 €
Concession Caverne	15 ans 30 ans	30 € 45 €
Plaque jardin du souvenir	-	30 €
Droit d'entrée pour une case de columbarium	-	550 €
Concession Case columbarium 46Lx45Px35H	15 ans 30 ans	180 € 300 €
Caveau provisoire à partir du 2ème mois d'occupation (mars 2023)	Par mois	15€

CIMETIERE

En raison de la réglementation concernant les produits phytosanitaires, deux agents interviennent dans le cimetière tous les mercredis et un agent tous les vendredis.

De nouveaux colombariums ont été posés fin octobre 2024.



Avec le Département des conseillers numériques à votre service !

DES ATELIERS GRATUITS POUR TOUS

- Découvrir les OUTILS NUMÉRIQUES
- Réaliser mes DEMARCHES EN LIGNE
- Envoyer et recevoir des EMAILS
- Découvrir de NOUVELLES TECHNOLOGIES
- Gérer, protéger MES DONNÉES PERSONNELLES
- Rechercher UN EMPLOI ou UNE FORMATION

Votre conseillère numérique est présente tous les mercredis de 9h à 12h salle des Associations, elle vous propose des accompagnements personnalisés sur rendez-vous, pour n'importe quelle démarche nécessitant l'outil informatique (CPAM, CAF, déclaration, retraite,....) ou sur un projet personnalisé (création de site web, carte de visite...). Débutant ou confirmé. Contact au 02.72.88.34.38



QUI DÉCIDE DE CETTE FERMETURE ?

Le plan de fermeture du réseau cuivre a été initié et est piloté par Orange, en tant que propriétaire de ce réseau depuis la privatisation de France Télécom. À ce titre, il est en charge d'organiser l'échéancier de fermeture jusqu'à 2030, d'assurer le suivi des différentes phases et étapes de fermeture en lien avec l'ensemble des opérateurs concernés dans le respect du cadre réglementaire fixé par l'Arcep.

POURQUOI ORANGE Y MET-FIN ?

Le réseau cuivre a atteint aujourd'hui ses limites en termes de débits. Il ne répond plus aux besoins des Français, qui souscrivent majoritairement à la fibre.

L'entretien de deux réseaux fixes en parallèle n'a pas de sens en termes économique et environnemental.

La fibre optique est aussi moins gourmande en énergie : un abonné à la fibre consomme 4 fois moins d'énergie qu'un abonné au cuivre.

ÇA S'ARRÊTE QUAND EN SARTHE ?

ORANGE a décidé d'inscrire dans son plan de fermeture du réseau cuivre le territoire Sarthois dans les lots 3 et 4.

Cela signifie la fermeture commerciale de nouveaux services sur le cuivre en janvier 2026.

La date de fermeture technique à partir de laquelle les services reposant sur les réseaux cuivre sont coupés.

communes : Maine-Cœur de Sarthe et Loué-Brûlon-Noyen
 Janvier 2028 pour le lot 4. Le reste du territoire Sarthois

Le bon réflexe : n'attendez pas le dernier moment pour basculer sur la fibre optique !

À l'approche de la fermeture, les opérateurs peuvent être très sollicités, et le temps de raccordement peut être long. Des travaux peuvent être nécessaires pour assurer la desserte interne de votre logement.

Il est important d'anticiper ces démarches :

Vérifiez si vous avez un service qui utilise encore le réseau cuivre pour :

Votre connexion internet, si votre facture ou votre contrat mentionnent un abonnement ADSL.

Vos appels téléphoniques si vous utilisez un téléphone fixe via le réseau téléphonique historique (prise en T).

Votre alarme, dispositif de téléassistance, et autres appareils reliés via des fils en cuivre.

Vos services métiers si vous êtes un professionnel

Choisissez votre opérateur et votre contrat :

Je suis libre de contacter mon opérateur ou celui de mon choix, je fais jouer la concurrence.

J'identifie en fonction de mes services actuels et ceux désirés l'offre la mieux adaptée à mes besoins.

Une fois ma décision prise je souscris un abonnement, sans cette démarche individuelle je ne peux pas basculer sur la fibre.

On bascule tous sur la fibre :

L'opérateur commercial que j'ai choisi entre en relation avec SarteL, gestionnaire du réseau sur la zone RIP afin de réaliser mon raccordement.

Une fois ces travaux réalisés ma bascule sur la fibre est terminée.

ASSAINISSEMENT

VEOLIA 09.69.32.35.29



Depuis le 01 avril 2023, Veolia n'est plus gestionnaire du service public d'assainissement mais prestataire de services, ce qui se traduit par une facturation par la commune comme ci après :

Délibération 2023-16– Délibération 2024-48 au 1er janvier 2025	TARIFS	Taux TVA
Part fixe : abonnement (tarif annuel)	69.09€	10%
Part proportionnelle sur consommation - le m3 : abonnés raccordés sur le réseau de St Rémy des Monts	1.40€	10%
Part proportionnelle sur consommation - le m3 : abonnés raccordés sur les réseaux de St Rémy des Monts et se rejetant dans la station de Mamers (+0.17€) : La Tallerie, Chemin des Vignes, Chemin du Bignon, Hameau du Magasin	0.4898€	10%
Régularisation de facturation en cours pour 2024.	0.4947€	
Ces tarifs ne comprennent pas les redevances dues aux organismes publics dont l'Agence de l'eau pour la préservation des ressources en eau, et la lutte contre la pollution.		

CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Afin de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement, le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que de leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement est rendu obligatoire. Ce contrôle est opéré par la société du service assainissement collectif désignée contractuellement, et la prestation sera facturée directement au propriétaire qui vend son bien.

Tarifs 2024 : **183.60€ TTC**

Un formulaire de demande de contrôle est disponible en mairie ou sur le site de la commune.



REDEVANCE DES PERFORMANCES DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Au premier janvier 2025, il n'y aura plus de redevance pour « modernisation des réseaux de collecte ». Elle est remplacée par la « redevance des performances des systèmes d'assainissement collectif »

Cette redevance sera facturée 0.084€ le m3

SIAEP DU PERCHE SUD Eau potable : Régie

Abonnés du réseau d'Origny le Roux
SIAEP Perche Sud 07.89.71.56.68
Prix de l'eau 2.32€ TTC au m3
au 1er janvier 2024

SIDPEP Perseigne Saosnois eau potable en délégation

Abonnés sur le réseau de St Rémy des Monts

STGS, délégataire, est joignable pour toutes demandes (abonnements, travaux, fuites, factures, etc...) au **09 69 32 69 33** - numéro joignable 24 heures/24, 7 jours/7, 365 jours/an.

Tarifs
3.03€ TTC le m3

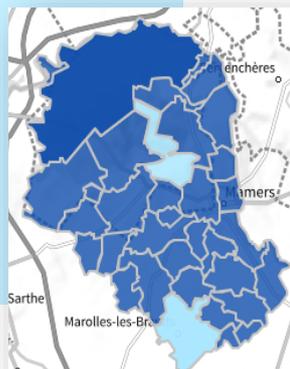


Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable



Le SIAEP du Perche Sud a retenu le cabinet Altéreo pour effectuer son étude patrimoniale

- Elle se déroulera de fin 2023 à fin 2025
- Objectif : Améliorer votre réseau d'eau potable

Véhicule qui sera présent sur le périmètre du syndicat du Perche Sud pendant la période de l'étude.

Pour tout renseignement complémentaire : veuillez contacter le syndicat du Perche Sud au 02.33.83.07.93



Communauté de Communes

Ordures ménagères : ramassage et distribution des sacs

Ordures ménagères :

Depuis mi-avril, la collecte en porte à porte a été mise en place le mardi, toutes les 2 semaines en alternance entre les ordures ménagères (sac gris) et le tri sélectif (sac jaune). Le verre reste en apport volontaire, conteneur en face de la garderie.

Le calendrier 2025 est joint à ce bulletin

Pensez à sortir vos sacs la veille



Le ramassage des secteurs des Vignes, de la Tallerie et Chemin du Bignon est assuré le même jour que la ville de Mamers, le mardi toutes les semaines pour les ordures ménagères et le mercredi toutes les deux semaines pour le tri sélectif.

Contact au 02.43.97.25.31 ou 02.43.34.16.48 ou par mail dechets@mainesaosnois.fr

Comment récupérer les sacs translucides gris et jaunes en dehors de la distribution annuelle ?
Directement à la Communauté de Communes :

A Marolles

7 Place Henri Coutard,
72260 Marolles les Braults
> le Mercredi de 14h à 17h
> le Vendredi de 14h à 17h

A Mamers

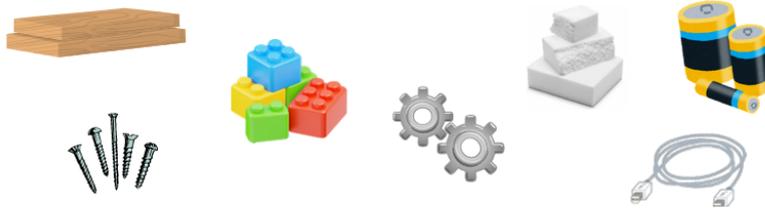
3 Rue Ernest Renan,
72600 Mamers
> le Mardi de 14h à 17h
> le Mercredi de 14h à 17h

A Bonnétable

8 Rue Mazagran,
72110 Bonnétable
> le Mercredi de 9h à 12h
> le Vendredi de 9h à 12h

Déchèteries / Horaires

Les jouets, outils et accessoires de bricolages, bois, câbles électriques et objets électroniques, piles ou encore polystyrène vont en déchèteries



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Bonnétable	14h-17h45	9h-11h45	9h-11h45 14h-17h45		9h-11h45 14h-17h45	9h-11h45 14h-17h45
Saint Rémy Des Monts/ Mamers	9h-11h45	14h-17h45	14h-17h45	9h-11h45	9h-11h45 14h-17h45	9h-11h45 14h-17h45
Marolles Les Braults	9h-11h45		9h-11h45 14h-17h45		14h-17h45	9h-11h45 14h-17h45
Saint Cosme En Vairais		9h-11h45		14h-17h45	9h-11h45	9h-11h45 14h-17h45
Neufchâtel En Saosnois			14h-16h45			9h-11h45 14h-16h45

Les horaires sont également disponibles sur le site de la CDC <https://www.mainesaosnois.fr/environnement/les-decheteries/>

Des composteurs et des bio-seaux y sont également à disposition pour 20€

Déchets / Environnement

Dans mon sac gris je mets :



- ✓ Restes alimentaires (si pas de composteur)
- ✓ Déchets d'hygiène : litiers, mouchoirs, coton-tige, essuie-tout, couches, serviettes et nappes en papier
- ✓ Poussières de ménages et vaisselle cassée
Mégots de cigarettes

Les déchets d'hygiène vont dans le sac gris des ordures ménagères



Mouchoirs, coton-tige, essuie-tout, masques, lingettes, couches, articles menstruelles et litière ne se recyclent pas !

Dans mon sac jaune je mets :



- ✓ Emballages (pots, barquettes, tubes, bouteilles plastiques, conserves...)
- ✓ Papiers et cartons
- ✓ Je vide mes emballages

Maison France Services

Pour vous accompagner dans toutes vos démarches administratives, des conseillers formés sont à votre disposition au bureau de Poste à Marolles les Braults.

Horaires d'ouverture:

Mardi au Vendredi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30
Samedi 9h00 à 12h00.

Contact au **02.43.31.00.12** ou courriel : **marolles-les-braults@france-services.gouv.fr**

France Services, c'est en un seul et même endroit des réponses pour :

Téléphone : 03.83.52.06.49
E-Mail : france-services.cdc@familiales-rurales.org
Adresse : 4 route de Moncel Colombey-les-Belles (Chez Familiales Rurales, entre le collège et l'école)

Espaces Publics Numériques

Une équipe de professionnels pour vous accompagner au quotidien (sur smartphone, tablette ou ordinateur).

- ADHÉSION GRATUITE
- WIFI GRATUIT
- IMPRESSIONS : N&B / couleur / CV, 10ct 50ct 5ct, numérisation gratuite
- CONSEIL pour toutes vos questions
- ATELIERS collectif / individuel 1€ / 2€
- ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF (gratuit) ANTS, CAF, IMPÔTS, CPAM, MSA...
- ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (6€/h)
- ACCÈS LIBRE à du matériel informatique

1 seule adhésion = accès aux 3 espaces :

Flore à Mamers 02 53 63 93 21
Emmanuel à Marolles-les-Braults 02 43 33 50 23
Julien à Bonnétable 02 43 52 01 33

HTH HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

Vous venez de trouver un emploi, un stage, une formation sur le territoire ? Vivez l'expérience de l'hébergement chez l'habitant !

[POUR LES 15-30 ANS] Nous vous proposons une solution solidaire à proximité de votre lieu de travail, de stage ou de formation. Vous bénéficiez d'un hébergement approuvé, d'un tarif abordable, d'un soutien professionnel tout en créant des liens sur ce nouveau territoire!

15€ LA NUIT dans la limite de 270€ PAR MOIS

Montfort-le-Genois

LE FLORE HABITAT JEUNES
23 rue Mauportuis 72000 LE MANS
contact@leflore.info
www.leflore-habitatjeunes.org

@hebergementtemporairechezlhabitant

BESOIN D'AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ?

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS VOUS ACCOMPAGNE 2021 - 2026

GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT : AIDES FINANCIÈRES ET CONSEILS PERSONNALISÉS GRATUITS POUR VOS TRAVAUX

Des permanences près de chez vous sur rendez-vous
Mon Accompagnateur Rénov'

RENSEIGNEMENTS 02 61 67 18 75
renovation.maineaoc@inhari.fr

Guichet unique de l'habitat

Cette opération, menée avec le soutien de l'État, de la Région Pays de la Loire et du Département de la Sarthe, permet d'accompagner tous les propriétaires du territoire, occupants ou bailleurs, quel que soit votre niveau de revenus. Le guichet unique de l'habitat est animé par des conseillers de l'agence INHARI qui vous accompagnent gratuitement dans vos démarches. Les travaux concernés :

- l'amélioration de la performance énergétique de votre logement (isolation chauffage, menuiseries, etc..)
- l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap (remplacement d'une baignoire, monte-escaliers, rampe d'accès, etc...)
- la réhabilitation d'un logement dégradé ou vacant (gros œuvre, électricité, plomberie, etc...)

Attention : ne pas commencer les travaux avant le dépôt des dossiers de demande de subventions. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment. Aucun démarchage à domicile ou par téléphone n'est réalisé



L'ECOLE

6 rue des chanvriers
02.44.30.80.49
ce.0720766s@ac-nantes.fr



Classe de TPS / PS / MS
Mathilde PAYSAN (Directrice)

Classe de MS / GS
Fabienne MURAIL

Classe de CP / CE1
Laure BELONCLE

L'école fonctionne sur 4 jours

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi
de 8h50 à 11h50 / de 13h40 à 16h40

68 élèves fréquentent l'école de St Rémy-des-Monts cette année. Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 sont scolarisés à Saint Vincent-des-Prés.

Label Génération 2024

Notre école a été labellisée Génération 2024 à la suite du dépôt d'un projet valorisant les activités sportives à l'école et intégrant les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus des discriminations.



Activités sportives
Jeux olympiques et paralympiques



Nettoyons la nature



Randonnée contée (Perseigne)



Sortie scolaire de fin d'année : Aquarium de Touraine et mini châteaux



Jardin potager Bonnétable



Kermesse : Les pays



Fête de la musique



Actions de l'année 2024-2025

Sorties culturelles : Maternelle et cinéma, Ecole et cinéma (2 et 3 films par an), spectacle de danse et théâtre dans le cadre de la saison culturelle de Marmers, cirque Mimulus.

Activités sportives : Randonnée contée (Forêt Perseigne), Parcours orientation, Jeux collectifs, Athlétisme, Piscine.

Citoyenneté : Participation aux commémorations officielles, opération Nettoyons la nature.

Activités artistiques et corporelles : ateliers danse et cirque organisés par la communauté de communes Maine Saosnois, chant choral à la fête de la musique, participation à la fête des écoles.

Ecole ouverte aux familles : ateliers à thème en classe.

Notre projet d'école

- Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève
- Favoriser une insertion dans la société par la culture
- Favoriser la réussite de tous les élèves.

Ecole Gisèle François

22 rue viventien
72600 Saint Vincent-
des-Prés



Classe de Cycle 2
CE1/CE2
Camille Couëffé

Classe de Cycle 3
CM1
Christine Chaillou

Classe de Cycle 3
CM2
Christine Têtu (directrice)

L'école fonctionne sur 4 jours :
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi
de 8h40 à 11h40/de 13h30 à 16h30

Contact : 02.44.30.80.32
ce.0720777d@ac-nantes.fr

56 élèves fréquentent l'école de St Vincent-des-Prés cette année. Les élèves de Maternelle, de CP sont scolarisés à Saint Rémy-des-Monts. Les CE1 sont répartis cette année sur les deux écoles.

Notre projet d'école

- Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève
- Favoriser une insertion dans la société par la culture

Que s'est-il passé à l'école fin 2023/2024 ?

St Léonard des Bois

Découverte de l'Espace Naturel Sensible



Jeux Olympiques et remise de médailles



5 juillet 2024. Les CM2 s'envolent vers la sixième et ferment définitivement la porte de la classe au 12 rue Viventien.

Voyage de fin d'année scolaire au Puy du Fou



Que se passe-t-il à l'école en 2024-2025 ? Et si on laissait la parole à nos élèves ... (extraits du blog)

L'école Gisèle François

J'aime bien la cour parce qu'elle est grande.
La nouvelle classe est belle. Les toilettes sont très grandes comme la classe.
La peinture va bien avec le sol.
On apprend plein de choses avec les maîtresses . A

Spectacle à Mamers : BOOM

Le Jeudi 3 octobre, les trois classes de l'école Gisèle François ont assisté à un spectacle à la salle Saugonna à Mamers.
On a beaucoup aimé ce spectacle qui était à la fois drôle et émouvant.
Sur la scène, on a vu une clowne et un musicien qui jouait du tuba. Cela se passait pendant la guerre. Ils étaient cachés dans un abri pour se protéger des bombardements. E

Les règles de vie à l'école

A l'école, j'ai le droit d'(de) ...
-Apprendre, travailler dans de bonnes conditions.
-Être différent .
-Poser des questions.
-M'exprimer ,participer à l'oral en respectant la parole des autres.
-Commettre des erreurs.
-Être respecté.
-Avoir des responsabilités.
-Jouer en récréation.
-Aider quelqu'un ou demander de l'aide. E

Sensibilisation au harcèlement scolaire

Le harcèlement, c'est quand on se fait taper, c'est aussi quand on se fait insulter, quand on se fait racketter et cela de façon répétée à l'école, dans la rue ou sur internet.

Les victimes alors se referment sur elles. Elles perdent confiance et n'osent parler de leur problème à personne, elles finissent par se croire nulles.

Les harceleurs eux se sentent plus forts, c'est pour cela qu'il faut en parler à un adulte de l'école ou à ses parents. On peut aussi appeler le 3018. R

Les petits bonheurs

Depuis le début de l'année, nous écrivons des petits bonheurs sur des petits papiers que nous accrochons sur la porte de notre classe pour la décorer.
Un petit bonheur ça peut être quelque chose qu'on aime, quelque chose que nous faisons à l'école ou après l'école, avec notre famille, nos amis, c'est quelque chose de simple qui nous fait plaisir, qui nous fait du bien, qui nous rend heureux. C

Les rituels

Depuis le début de l'année, nous faisons des rituels le matin en arrivant à l'école.
Nous sommes par groupe de 2 ou 3.
Voici les activités :
la météo, les présences, des jeux de français, des jeux de maths, des mesures, de l'informatique sur e-primos, le menu, le tri sélectif, le mot de la semaine... E

Rentrée en musique



Journée de lancement du passeport du civisme – usage de la trottinette



La grande lessive : Exposition PAREIL/PAS PAREIL



Élections des délégués





SIVOS DE LA DIVE

Le bureau du Sivos de la Dive a voté son budget le 20/02/2024 avec une participation des communes à hauteur de **1 150€** par élève.

Afin de conforter nos effectifs, un regroupement a été proposé à la commune de St Pierre des Ormes qui a refusé l'adhésion.

Pour les enfants devant être titulaires d'un titre de transport, la participation du Sivos est passée à **45€** pour une valeur de 78€ (reste 33€ à charge des familles).

Les effectifs 2024/2025 s'élèvent à 125 élèves et deux arrivées prévues en janvier .

A St Vincent des Prés, la construction du groupe scolaire s'est terminée pour la rentrée 2024-2025.

Afin de maintenir les effectifs, nous vous invitons à inscrire vos enfants dès à présent à l'école du lieu de votre domicile, conformément à la réglementation et pour leur permettre de créer un lien social permanent.

Les inscriptions des enfants scolarisés à Mangers doivent faire l'objet d'une demande de dérogation acceptée sous conditions, notamment le statut de l'école et la localisation du domicile.

Pour la période scolaire 2024/2025, la participation sollicitée pour les frais de fonctionnement des écoles de Mangers s'élevait à 13 228€ et concernait 1 élève en maternelle et 7 en primaire. Cependant, des demandes de dérogations ayant été refusées au regard des conditions posées, pour 7 élèves (3 en maternelle et 4 en primaire), la participation s'est élevée à 5 057€.

LA GARDERIE

La Garderie ouverte du lundi au vendredi , sauf le mercredi , de 6h45 à 8h45, est assurée par Mingué Gwendoline et Fanny , rue du Montgrignon.



La Garderie du soir est proposée du lundi au vendredi , 16h30 à 18h30.

Des cartes prépayées sont disponibles au tarif de 5€, 10€, 20€ ou 50€ valables pour le matin et le soir (1€ la séance).

Téléphone : 06.24.24.68.75

(les photos de cette page sont les réalisations des enfants)



LA CANTINE SCOLAIRE



En septembre 2022, la commune a repris la gestion de la cantine. Les paiements sont encaissés sous forme de forfait mensuel à **45€ / mois pour l'année scolaire 2024/2025.**

Amélie la cuisinière prépare chaque jour les repas pour les enfants de l'école de Saint Rémy. Les repas sont servis par Amélie, Mingué, Fanny et Gwendoline à la surveillance.

Une fois par mois, un menu à thème est organisé : menu saveur des régions, menu savoyard,... très apprécié. Les repas sont confectionnés au maximum avec des produits locaux .

La cantine propose des menus végétariens deux fois par mois.

Annick, Murielle et Francine servent les repas à la cantine de St-Vincent-des-Prés.

- ◆ 3.70€ le repas. régulier, 3.95€ le repas mi temps,
- ◆ 4.70€ le repas occasionnel.

Les enfants ont également reçu des paquets de friandises offerts par INTERMARCHÉ.



**TARIFS St Rémy
2024/2025 :
Repas enfant :
3.50 €**

APE (Amicale des Parents de la Dive)

Les membres du bureau :

Présidente : Mme Jessica CHOPLIN

06.80.23.92.68

Vice présidente : Mme Stécy RIDRAY

Trésorière : Mme Jennifer MARTIN

Trésorière adjointe : Mme Laetitia PERDEREAU

Secrétaire : Mme Rachel GRAFFIN

Secrétaire adjointe : Mme Stéphanie LE CARVES

Membre du bureau : Mme Astrid COOLENS

Mail : ape.dive72@gmail.com



L'Amicale des Parents d'Élèves est fondée depuis plus de 30 ans .



L'association est basée sur le volontariat et a pour but de collecter des fonds afin d'aider à financer les sorties des écoles du Sivos (Saint Rémy des Monts et Saint Vincent des Près, Moncé-en Saosnois), l'achat de matériels et des sorties pédagogiques.

Nous avons commencé par une vente de gâteau Bijou suivie d'une vente de sapins de Noël au Petit Mont Fleuri et en parallèle des chocolats JEFF de BRUGES.



Voici les dates des prochains évènements 2024-2025 :

- ◇ Vente de brioches et jus de pommes en février
- ◇ Repas dansant samedi 29 mars Salle Rémymontaise
- ◇ Vente de gâteaux « St Michel » en avril
- ◇ Vente de saucissons en mai
- ◇ Fête des écoles le 29 juin à Saint Rémy des Monts avec sa tombola



Nous tenons à remercier les maires du Sivos , MM CHARTIER, GOSNET et JEUSSELIN), les maîtresses, le comité des fêtes, les parents et tous les bénévoles qui nous ont aidés et nous aiderons lors des prochaines manifestations.



JOYEUSES FETES DE NOEL

ET BONNE ANNEE 2025.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS AFN ET SOLDATS DE FRANCE



Présidents d'honneur : Raymond FROGER et Bernard MULOT

Président : Gilles LAMBERT
02 43 34 01 70

Secrétaire : André POIRIER

Trésorier : Arnaud JUGLET

Porte drapeaux : Arnaud MOULIN, Didier RUEL



Les anciens combattants, et les personnes présentes ont perpétré le devoir de mémoire en commémorant, autour des Monuments aux Morts, la cérémonie du 11 Novembre. Par une minute de silence, l'hommage a été rendu à ces soldats suivi du chant des Partisans et du chant de « la Marseillaise ».

Une soixantaine de convives a participé au repas offert aux personnes de plus de 70 ans, moment de partage permettant de recréer du lien, de faire de nouvelles connaissances dans la bonne humeur. Un bon d'achat à retirer chez la fleuriste est remis aux nouveaux septuagénaires.



Denise KERGOSIEN et Bernard LABELLE, les doyens présents de la commune ont été honorés lors de ce repas, sans oublier d'avoir une pensée pour ceux qui nous ont quitté cette année.



Club du Bel-Age



Le club du Bel âge se réunit tous les mardis après midi de 13h30 à 18h, salle des associations pour partager des jeux de cartes, de société, et, sur les terrains de pétanques pour les joueurs de boules . Un goûter accompagné de boissons fraîches ou chaudes, suivant la saison est servi vers 16h.

Les dates à retenir pour les concours, repas et animations diverses (sécurité routière, sorties, les chiffres et les lettres, etc...) sont inscrites à la dernière page de ce bulletin-



Les membres du club sont également invités aux animations de l'association Génération mouvements de Mamers



Le bureau

Président : Yves FRELON

Trésorière : Elisabeth CORBIN 02.43.97.66.18

Secrétaire : Nicole DAGRON

Membres : Nicole GODET, Gisèle LABELLE, Marc GROUAS

LA GYM VOLONTAIRE



Tous les lundis de 19h à 20h, les cours sont aministrés par Madame Marithé Nicolas soit dans la salle Rémymontaise, soit à l'extérieur selon la saison. Les 2 premières séances d'essais sont gratuites

En 2026, nous fêterons les 40 ans du club!

Pour tout renseignement contacter :

Madame Ménard Nelly au 02 43 97 55 89

ou 06 74 61 91 77

Mme POTTIER Stéphanie au 06.10.71.29.74.

La licence est de 30.10€

L'adhésion de 72€ l'année, y compris pendant les petites vacances scolaires.



L'ASEL ET LE TENNIS



Pour une adhésion au club de tennis, prendre contact auprès de Geoffrey Perrin : 06.17.23.13.21

ou

✉ : asel72600@gmail.com

ou par Facebook : Asel Rémymontais



Assemblée générale : vendredi 28 mars à 20h

Tournoi simple : samedi 24 mai à partir de 8h

Tarifs 2024-2025

Carte adhésion : 30€

Carte familiale (+2 personnes de la même famille) : 60€

Enfant 12-18ans + étudiant : 15€

Enfant -12 ans : gratuit

Hors adhérent du club : 5€ l'heure/personne

Le bureau de l'Asel :

Président : Geoffrey PERRIN

Trésorier : Mehdi SOUICI

Secrétaire : Rémy YVON

✉ Mail : asel72600@gmail.com





Lors de notre dernière assemblée générale du 29 novembre 2024, le bureau a été réélu et de nouveaux bénévoles ont rejoint le comité des fêtes. Nous leur souhaitons la bienvenue et nous sommes ravis d'avoir une équipe toujours très investie et dynamique pour nos prochaines manifestations.

L'équipe du Comité des Fêtes



Présidente : Nadège CREPON
Secrétaire : Mathilde PAYSAN
Trésorière : Céline CRIADO
Membres : Jean-Yves MONSALLIER, Emmanuelle GOMMARD, Mélanie JUIGNET
Mail : saintremymontscfetes@gmail.com / **Tel :** 06.75.83.04.16

Vice Président : Luc GEUFFROY
Secrétaire adjointe : Claudie MONSALLIER
Trésorière adjointe : Malika KOUKY

Vie Associative



Les manifestations durant cette année ont été très satisfaisantes : une troisième édition du marché de Noël réussie, une grande première pour notre soirée carnaval très appréciée, un véritable succès pour notre deuxième fête de la musique et notre traditionnel vide-greniers.



Ces événements, dont la renommée dépasse les frontières rémymontaises, seront reconduits l'an prochain.

Le comité des fêtes a hâte de vous retrouver lors de ses prochaines manifestations. Nous comptons vivement sur votre présence pour faire perdurer le comité des fêtes et dynamiser notre commune.

Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année et nous espérons vous retrouver toujours aussi nombreux lors de nos événements.

Dates à retenir pour 2025

Carnaval : Vendredi 28 février
Fête de la musique : Samedi 14 juin
Vide greniers : Dimanche 15 juin
Marche gourmande : Dimanche 14 septembre
Assemblée générale : Vendredi 24 octobre
Marché de Noël : Dimanche 14 décembre



MATÉRIEL DU COMITÉ

	Bénévoles	Habitants commune	Habitants hors commune	Com-mune	Associa-tions com-mune	Autres associations	Caution
Tables	Gratuit	4 €	5€	Gratuit	Gratuit	5€	30 €
Bancs		2€ l'unité	2.50€ l'unité			2.50€ l'unité	15 €
Stands parapluie		50€	60€			60€	600€
Stand Buvette 8m / 4 m		150€	170€			170€	1500€
Mange-debout		3€	4€			4€	20€
Gobelet à l'unité		0.80€	1 €			0.50€	1€

Le comité des fêtes met son matériel à disposition des particuliers, sous forme de location.

Nous souhaitons que le matériel, prêté aux associations, reste dans la commune.

Contactez David PAYSAN au 06.77.72.97.25

LA PECHE ST REMYMONTAISE



Les membres du bureau sont en cours de changement

Quelques dates à retenir suivant la météo et décisions du nouveau bureau en 2025 :

- 15 février** : Ouverture de l'étang, 1er lâcher
- 1 Mars** : 2ème lâcher de truites
- 4 avril** : Pêche de nuit de 20h00 à minuit avec lâcher de truites
- 3 mai** : Fête de la pêche familiale
- 27 septembre** : lâcher de truites spécial adhérents
- 11 octobre** : concours de pêche adulte (à partir de 13ans)
- 25 octobre** : 3ème lâcher de truites
- 16 novembre** : Fermeture de l'étang au soir



Tarifs

Adulte : 8€ Journée / 4€ Demi journée
 Enfant (-12ans) 4€ journée ou demi journée. Gratuit si accompagnateur Adhérent
 Lors des lâches 10€/ pêcheur non adhérent
 Carte annuelle adulte : 45€
 Carte annuelle enfant 12-18 ans : 25€

Art & Fléchir va fêter son 25^e anniversaire



Toujours discrète mais absolument efficace. Voilà comment pourraient être résumées la vie et les actions de l'association Art & Fléchir. Créée en 2000 à Saint-Cosme-en-Vairais, l'association Art & Fléchir est dorénavant solidement implantée à Saint-Rémy-des-Monts. C'est d'ailleurs depuis ce nouveau siège social que les membres d'Art & Fléchir continuent de travailler à l'organisation de manifestations culturelles - expositions, festivals, conférences, spectacles - pour un public le plus large possible et avec le souhait permanent de démocratiser la culture en milieu rural.

Cela va donc faire 25 ans que l'association existe. En 25 ans d'existence, Art & Fléchir n'aura connu que trois présidents : Julia Tiec, Sébastien Pichereau et Gilles Murail (mandat en cours). Tout au long de ces années, les projets se sont multipliés. Des nouveautés ont été créées. De grandes manifestations ont eu lieu comme Art & Fléchir fait sa fête à Saint-Rémy-des-Monts.

L'année 2025 ne dérogera pas à la règle. Les bénévoles de l'association vont à nouveau s'associer aux Tréteaux de la Velue à Grézy-sur-Roc pour organiser une nouvelle édition du festival Lectures aux Animaux qui aura lieu du 6 au 8 juin au Logis de Moullins à Saint-Rémy-



du-Val avec pour tête d'affiche l'actrice de renom Brigitte Fossey.

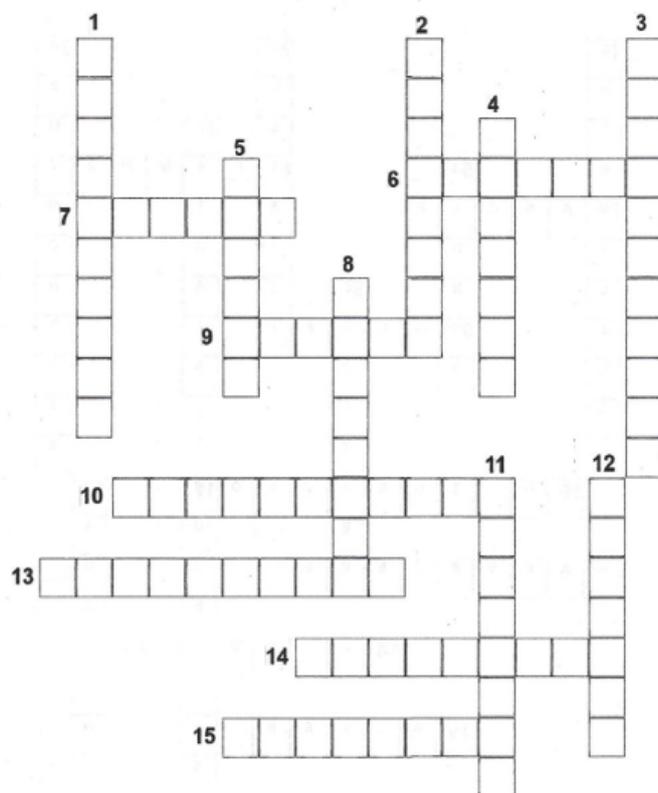
Enfin, l'association va tenter de relancer le rendez-vous photographique Le Temps d'une Pause en proposant un thème fédérateur et inspirant pour les participants. Bref en 25 ans, Art & Fléchir n'aura pas pris une ride !

Président : Gilles MURAIL 06 15 06 37 80
Trésorière: Karine PICHÉREAU
Secrétaire : Jérôme PAINEAU

artetflechir@gmail.com

JE CONNAIS MA COMMUNE

ST REMY DES MONTS



- 1-Lotissement plein de charmes
- 2-Futur lotissement
- 3-Sont ainsi nommés les habitants
- 4-Depuis l'église, elle s'en va vers le Sud
- 5-Chemin non loin du stade mamertin
- 6-Moyen de locomotion
- 7-Elle ne s'appelle pas la rue du Château
- 8-Il est l'édile de la commune
- 9-Terrains cultivés en potagers ou plantés d'arbres fruitiers-

- 10- Rue et lieu-dit en même temps sur la RD 109
- 11-S'apparente à des petits liens de tissus noués entre eux
- 12-Hameau commerçant
- 13-Cette rue rappelle les travailleurs d'une plante de la famille des Cannabinées
- 14-Perpendiculaire à la RD2, son nom vient d'enclos faits de branches entrelacées
- 15-Atelier de taille de pierres précieuses ou semi-précieuses



Victimes ou témoins de violences : numéros utiles



VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Numéro national d'écoute et d'orientation pour mettre fin au cycle des violences
Anonyme et gratuit
A destination des victimes, de l'entourage et des professionnels.



PRÉFET DE LA SARTHE
Élément d'Appui Pénitentiel

arretonslesviolences.gouv.fr



CDIFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Renseignements par une juriste sur les droits touchant à la vie quotidienne : droit de la famille, violences, droit du travail, droit pénal et patrimonial, pensions alimentaires, successions... Informations gratuites et confidentielles. Sur rendez-vous physique ou téléphonique les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 9 h à 12 h à la Maison du Département, 1, place de la

République à Mamers. Tél. RV CIDFF : **02 43 54 10 37**.

C.A.S.C.A.D.E.

Centre d'Animation Social Communautaire pour ADultes et Enfants

1 place Henri Coutard 72260 MAROLLES-LES-BRAULTS
Tél : 02.43.97.37.88
accueil@cascade72.fr



Démarchage téléphonique

(Décret n°2022—1313 du 13/10/2022)

Depuis le 1er mars 2023, le démarchage téléphonique des consommateurs est autorisé du lundi au vendredi le 10h à 13h et de 14h à 20h. Interdit le samedi, dimanche et jours fériés.

Attention aux faux sites internet et aux fausses entreprises qui se présentent à domicile :

6 conseils pratiques

- 1- Consulter toujours le site officiel de l'administration française : www.service-public.fr
- 2- Se renseigner auprès des sites officiels
- 3- Consulter les mentions légales sur site
- 4- Vérifier les adresses gouv.fr, ou Fr, jamais gouv.org ou gouv.com
- 5- Les premiers résultats et recherches ne mettent pas forcément en avant les sites officiels
- 6- Vérifier le caractère payant ou non de la prestation



Centre de planification familial

Vie affective et sexuelle (parler, s'informer, être accompagnée)

Permanences à Mamers, le jeudi sur rendez-vous au 17, Rue Ledru Rollin
Renseignement et RDV au : 02.43.24.91.84



Catherine ADET
06.11.72.86.39
L'atelier Bergamote
Fabrication et restauration abat-jour



AU FOURNIL DES MONTS
02.43.97.79.34
Boulangerie-Pâtisserie



BURET
02.43.97.79.49
Charcutier-traiteur



BRIANT VILLAIN
02.43.34.35.67 / 06.15.05.45.29
Travaux terrassements et travaux agricoles



CHEZ ISA ET JUJU
Distributeur de pizzas



AGRIAL DISTRICO
02.43.97.79.62
Commerce agro alimentaire et matériaux



AU PETIT MONT FLEURI
02.43.34.22.28 / 06.61.10.31.12

Fleuriste



BONNE ETOILE
Guy 06.68.26.78.64 / Philippe 06.81.75.48.00
Immobilier conseil



Mme et M CLOUD
06.86.98.72.18
Chambre d'hôtes Nadine et Philippe



Jérôme CINTRAT
06.32.20.27.67
Charpentier couvreur et petite maçonnerie



COULEUR CANELLE

02.43.33.77.98
Coiffeuse



ECURIES DES CONTRELLES

Baptême et initiation de trot attelé
à découvrir en famille ou entre amis
Le Moulin de Contrelle
72600 St Remy des Monts
bapteme-sulky-trot.com
bapteme.sulky.trot@gmail.com
06.21.10.24.70.83.10.42.6



FACADES ET DECORS

06.32.73.31.52
Travaux de maçonnerie et gros œuvre de bâtiments



Gwenaëlle FARCY

06.23.62.19.52
Cheffe à domicile



FILEOS

Alexandra PARIS
Responsable Commerciale
20, rue Hoche 32600 L'Isle Jourdain
Tel : 05 62 07 51 20
Mail : alexandra@thalasso-line.com
THALASSOLINE
www.thalasso-line.com
20 ans de savoir-faire
Intermédiaire organisation de voyage



Kévin GISSELERE

ENTREPRISE de PEINTURE et DECORATION
Revetements Sois et Mars
Ravalement de façade - Parquet flottant
gisselerekvin@gmail.com 09 86 72 19 66
Le Clos 72600 ST REMY DES MONTS 06 59 08 84 02
Peintre



Antoinette HAMELIN

06.10.40.19.54/02.43.34.06.34
Conseillère Kriss-Laure



INTERMARCHE

02.43.21.11.22
Supermarché



O JARDIN PAYSAGE

Jérôme LENOIR
06.27.03.19.61
Entretien des espaces verts



LOGIS DE LA CHANVRIERE

Mme et M TESSIER
02.43.34.24.38 / 06.74.10.04.37
Gîte de réception, gîte rural



Jérôme PAINEAU

CONSEILLER EN NUTRITION
"PRENEZ LE CONTRÔLE DE VOTRE CORPS"
06.16.09.52.70 ou 02.43.34.53.09
Conseiller en nutrition



SRDM2E

Electricité industrielle
JACOB Alexandre
gérant
srdm2e@yahoo.fr
06 99 47 30 12
4 rue du Valrais
72600 Saint Rémy des Monts - France
Travaux d'installation électrique



PARIS PERRIN

06.17.23.13.21
parisperrin@orange.fr
18, rue de la Bussonnerie
72600 ST-REMY-DES-MONTS
Débroussaillage et services aménagement paysagers



Florian ROMET

06.31.70.88.04
Travaux d'installation électrique



Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent
à la traditionnelle cérémonie des vœux.
Cette soirée sera l'occasion de partager
la galette des rois, autour d'un verre de l'amitié
le vendredi 17 janvier 2025 à 20h00
à la salle Rémymontaise



Agenda 2025

Janvier

Vendredi 17 : vœux du maire

Mardi 21 : assemblée générale et galette (Club du Bel Âge)

Lundi 27 : sécurité routière (Canton)

Février

Mardi 11 : concours de belote (Club du Bel Age)

Samedi 15 : ouverture de l'étang et 1er lâcher de truites (Pêche st Rémymontaise)

Vendredi 28 : carnaval (Comité des Fêtes)

Mars

Samedi 1er : 2ème lâcher de truites (Pêche st Rémymontaise)

Samedi 29 : repas dansant (A.P.E)

Avril

Vendredi 4 : lâcher de truites de nuit mise en place 19h et de 20h à minuit (Pêche st Rémymontaise)

Mardi 15 : concours de belote (Club du Bel Age)

Mai

Samedi 3 : fête de la pêche familiale enfants de 5 à 12 ans (Pêche St Rémymontaise)

Vendredi 9 : concours de boules (Club du Bel Age)

Mercredi 21 : concours de tarots (Canton)



Juin

Mercredi 11 : repas du club (Club du Bel Age)

Samedi 14 : fête de la musique (Comité des fêtes)

Dimanche 15 : vide-greniers (Comité des fêtes)

Dimanche 29 : fête des écoles (A.P.E)

Septembre

Dimanche 14 : marche gourmande (Comité des Fêtes)

Vendredi 19 : concours de boules à Marolles-les-Braults (Club du Bel Age)

Samedi 27 : lâcher de truites spécial pour adhérents (Pêche st Rémymontaise)

Mardi 23 : concours de belote (Club du Bel Age)

Octobre

Samedi 11 : concours de pêche adultes a partir de 13 ans (Pêche st Rémymontaise)

Mardi 21 : concours de belote (Club du Bel Age)

Samedi 25 : 3ème et dernier lâcher de truites (Pêche st Rémymontaise)

Vendredi 24 : assemblée Générale (Comité des Fêtes)

Novembre

Dimanche 16 : fermeture de l'étang (Pêche st Rémymontaise)

Mardi 18 : concours de belote (Club du Bel Age)

Décembre

Mardi 16 : bûche de Noël (Club du Bel Age)

Dimanche 14 : marché de Noël (Comité des Fêtes)